



821, RUE NOTRE-DAME, SUITE 200, EMBRUN (ONTARIO) K0A 1W1

HEURES D'ACCUEIL

Lundi	9 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h
Jeudi	9 h à 17 h
Vendredi	9 h à 17 h

**SERVICE D'APPEL EN CAS DE PANNE DE COURANT
24 HEURES PAR JOUR**

Téléphone :	613 443-5110
Télécopieur :	613 443-0495
Courriel :	info@hydroembrun.ca
Site Internet :	www.hydroembrun.ca
Page Facebook :	Coopérative Hydro Embrun

AVIS DE CONVOCATION	3
ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2020	4
ORDRE DU JOUR	5
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE 2020	6
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS	13
DÉPENSES EN CAPITAL	14
HISTORIQUE DES COÛTS D'ÉNERGIE	15
NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION	16
COÛT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION	18
FAITS SAILLANTS 2020	21
STATISTIQUES	23
RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE	24
BILAN SOCIAL	25
ÉTATS FINANCIERS	26
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2021	56
LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE	57

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous vous convoquons à l'assemblée générale annuelle virtuelle de la Coopérative Hydro Embrun Inc. qui se déroulera le mercredi 5 mai à 19 h. L'ordre du jour de la réunion se trouve ci-dessous.

Les membres pourront y participer à partir de leur ordinateur/tablette ou par téléphone (audio seulement). Le lien Web et le numéro de téléphone pour se connecter à l'assemblée seront communiqués la semaine du 3 mai.

Deux postes du conseil d'administration doivent être pourvus. Un vote électronique anonyme aura lieu pendant l'assemblée. Notez que le logiciel de visioconférence ne permet pas aux gens participant par téléphone audio de voter. Donc, si vous choisissez de participer à l'assemblée par cette méthode, vous ne pourrez pas prendre part à la procédure du vote. Nous sommes désolés pour tout inconvénient.

L'inscription préalable à l'assemblée est obligatoire. Veuillez remplir le formulaire d'inscription se trouvant au www.hydroembrun.ca d'ici le 29 avril ou appeler le 613 443-5110.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Jean Martel
Président

Jean Gauthier
Secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2020
5. Rapport du conseil d'administration
6. Faits saillants, statistiques et bilan social 2020
7. Rapport des vérificateurs
8. Nomination des vérificateurs
9. Rapport du directeur général
10. Ristourne aux membres
11. Élection de deux administrateurs
12. Période de questions
13. Prix de participation
14. Clôture de l'assemblée
15. Présentation : Coopérative d'énergie renouvelable d'Ottawa

Les renseignements pertinents concernant les points ci-dessus se trouvent dans le rapport annuel 2020 sur notre site Web au <https://www.hydroembrun.ca/information/rapport/2020/>

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN MARTEL	Président	2021
JEAN GAUTHIER	Secrétaire	2020
MICHEL PROVOST	Administrateur	2022

PERSONNEL

BENOIT LAMARCHE	Directeur général
BRIGITTE LAROCQUE	Coordinatrice administrative
LUC PRÉVOST	Agent de recouvrement/Service à la clientèle

ENTREPRENEUR DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION

SPROULE POWERLINE

INGÉNIEUR

STANTEC CONSULTING GROUP

MEMBRES FONDATEURS

GEORGES CARDINAL	LUC BRUYÈRE
CAMILLE PICHÉ	JEAN LESSARD
JEAN MARTEL	LUCIE LAPOINTE
JEAN-PAUL LAFRANCE	PIERRE CARRIÈRE
DIANE ROY	

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Avis de convocation et quorum
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2020
- 5) Rapport du conseil d'administration
- 6) Faits saillants, statistiques et bilan social 2020
- 7) Rapport des vérificateurs
- 8) Nomination des vérificateurs
- 9) Rapport du directeur général
- 10) Ristourne aux membres
- 11) Élection de deux administrateurs
- 12) Période de questions
- 13) Prix de participation
- 14) Clôture de l'assemblée
- 15) Présentation Coopérative d'énergie renouvelable d'Ottawa

**Procès-verbal
de l'assemblée générale annuelle virtuelle 2020
Coopérative Hydro Embrun Inc.**

Embrun, le 22 octobre 2020, 19 h

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Hydro Embrun Inc. tenue en ligne le jeudi 22 octobre, à 19 h.

Membres présents :	Colette Charlebois	Autres participants :	Benoit Lamarche
	Diane Carriere		Nikolas Desforges
	Eva Landry		Rachel Anne Normand
	Françoise Bourdeau		Pascale Lacelle
	Hélène Grégoire		Sylvain Levac
	Jean Gauthier		
	Jean Martel		
	Jean Sosthène Félix		
	Jean-Maurice Gaudreau		
	Laurent Laplante		
	Mathieu Patenaude		
	Michel Provost		
	Normand Bergevin		
	Papeterie Germain Inc.		
	Paulette Leroux		
	Pierre Carrière		
	Richard Morin		
	Serge Marion		
	1850468 Ontario Inc.		
	Stéphane Bourdeau		

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 5. M. Jean Martel, président, souhaite la bienvenue aux sociétaires et aux invités et remercie les employés pour leurs efforts considérables pour faire en sorte qu'ait lieu cette assemblée générale annuelle de façon virtuelle. Mme Pascale Lacelle fait fonction de preneuse de notes.

2. Avis de convocation et quorum

Le président invite le secrétaire, M. Jean Gauthier, à lire l'avis de convocation. Le secrétaire procède ensuite à la constatation du quorum. Le président confirme la présence de 21 sociétaires et déclare l'assemblée dûment constituée.

3. Motion pour permettre les assemblées générales annuelles

Le président présente le nouveau règlement 11.1 du règlement général, qui permet de tenir les assemblées générales annuelles de façon virtuelle.

Sur la proposition de M. Richard Morin, appuyé par M. Normand Bergevin, le règlement est adopté à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président donne la lecture de l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. Bergevin, appuyé par M. Serge Marion, l'ordre du jour est adopté d'un commun accord.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2019

Le président propose à l'assemblée d'omettre la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2019 puisque les membres ont reçu une copie au préalable.

Sur la proposition de M. Jean-Maurice Gaudreau, appuyé par Mme Diane Carrière, l'omission de la lecture du procès-verbal est approuvée.

Le président invite maintenant l'assemblée à adopter le procès-verbal figurant aux pages 6 à 12 du rapport annuel. Sur la proposition de Mme Françoise Bourdeau, appuyée par M. Laurent Laplante, le procès-verbal est approuvé unanimement.

6. Rapport du président

Le président donne lecture du message du conseil d'administration figurant à la page 13 du rapport annuel et agissant à titre de rapport du président.

7. Faits saillants, statistiques et bilan social 2019

Le président invite le secrétaire à présenter les faits saillants de 2019. M. Gauthier lit les faits saillants. Le président convie par la suite le directeur général, M. Benoit Lamarche, à exposer les statistiques de 2019. Puis, il passe la parole à M. Pierre Carrière de sorte qu'il présente le bilan social de 2019.

8. Rapport des vérificateurs

Le président invite M. Sylvain Levac, vérificateur associé de la firme BDO Dunwoody, à présenter le rapport des vérificateurs comme il apparaît à la page 31 du rapport annuel, ainsi que le bilan à la page 34, et l'état du résultat global à la page 36.

M. Richard Norin propose d'accepter le rapport des vérificateurs en date du 21 mars 2019. La proposition, appuyée par Mme Bourdeau, est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Nomination des vérificateurs

Le président informe l'assemblée que la Coopérative n'a reçu aucune proposition relativement à la nomination d'une nouvelle firme de vérificateurs. Par conséquent, il invite l'assemblée à proposer que la firme BDO Dunwoody agisse à titre de vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Mme Carrière propose que la firme BDO Dunwoody agisse à titre de vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Proposition appuyée par Mme Eva Landry et adoptée collectivement.

10. Rapport du directeur général

Le directeur général présente le budget capital 2020, ainsi que la comparaison des taux résidentiels figurant aux pages 15 et 16 du rapport annuel. Il expose les dépenses en capital des cinq dernières années et l'historique des coûts d'énergie se trouvant chacune dans les tableaux des pages 17 et 18, respectivement. Il procède ensuite à la présentation du nombre de clients et des coûts d'énergie par compagnie de distribution (pages 20 à 24 du rapport).

Puis, le directeur général présente le site Web de la Commission de l'énergie de l'Ontario (OEB.ca/fr), plus précisément la façon de comparer les deux différentes méthodes de tarification, soit la grille tarifaire selon l'heure de consommation et la tarification par palier de consommation. Il explique que les nouvelles exigences de la province instaurées par la nouvelle loi du gouvernement conservateur donnent lieu à des frais additionnels pour les prochaines années. Le président souligne que chaque fois que le gouvernement impose des changements à la tarification dans le domaine de l'électricité, c'est toujours le client qui paie pour le coût de ces changements, qui se reflètent dans les taux d'électricité.

11. Ratification et adoption de la ristourne aux fins de distribution

Le président fait la lecture d'une proposition issue de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2020 stipulant qu'une ristourne de 45 000,00 \$, représentant 14,85 % des bénéfices nets avant impôts au 31 décembre 2019, soit distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 5,9 % des frais de distribution payés par les membres. Ce montant serait crédité sur les factures des clients.

12. Amendements aux règlements administratifs

Le président présente des amendements à apporter aux règlements administratifs comme trouvés dans l'annexe A ci-jointe.

M. Bergevin demande une précision par rapport au changement sur le nombre d'administrateurs, soit le point 7.1, à savoir si ceux-ci doivent être membres pour être élus. Le président précise que pour être nommé par le conseil, on n'a pas à être membre. Le conseil a donc la possibilité de nommer une personne qui ne demeure pas nécessairement à l'intérieur du territoire de la coopérative. M. Bergevin est de l'opinion que le texte au point 7.1 n'est pas clair. M. Morin propose une formulation qui précise qu'une personne élue par un membre doit être un membre. Le président rappelle que le règlement stipule déjà que seuls les membres peuvent être élus, donc il n'y a pas lieu à le préciser. M. Bergevin et M. Morin sont d'accord.

M. Michel Provost demande une précision par rapport au point 2.3 qui concerne les parts conjointes, demandant si une part conjointe amène un deuxième vote. Le président répond par la négative.

Sur la proposition de M. Morin, appuyé par Mme Carrière, les amendements aux règlements administratifs sont approuvés communément.

13. Élection d'un administrateur

Le président fait la lecture du rapport des mises en candidatures. Il précise qu'un poste est éligible à élection et, en ce sens, la Coopérative a reçu, le 31 décembre 2019, la nomination de M. Michel Provost.

La candidature de M. Provost est adoptée à l'unanimité par acclamation. M. Provost prend la parole pour remercier certaines personnes pour leur appui à sa nomination et se présenter, lui et son bagage d'expériences.

14. Message de départ

Le président donne la parole à M. Pierre Carrière, qui fait la lecture de son message de départ figurant à la page 64 du rapport annuel.

15. Période de questions

Le président invite l'assemblée à communiquer toute question, recommandation et tout désir ou projet souhaité.

M. Morin demande une précision sur le type d'avantages qu'apporte la nouvelle procédure de tarification. M. Lamarche explique que cette nouvelle procédure donne le choix aux clients de rester avec la grille tarifaire actuelle, où le tarif varie en fonction de la période, ou d'adopter le tarif par palier, où le tarif demeure le même, peu importe l'heure et la journée. M. Morin pose une deuxième question, à savoir quelle option, selon M. Lamarche, est la meilleure pendant la période de COVID-19. M. Lamarche répond qu'en raison de la COVID-19, la tarification est à 12,6 cents le kilowattheure, qui est le tarif par palier, et ce, peu importe l'heure ou la journée. Cette tarification exceptionnelle cessera le 1^{er} novembre 2020, où l'on reviendra à la tarification d'avant-COVID-19. Le président précise que chaque client devrait utiliser l'outil de calcul sur le site Web de la **Commission de l'énergie de l'Ontario** pour voir quelle méthode est la meilleure pour lui ou elle.

M. Jean Sosthène Félix demande si, en vue de la population grandissante d'Embrun, il y a des chances de voir une baisse sur les factures d'Hydro dans un futur proche ou lointain. Le président explique que la population grandissante n'est qu'un facteur parmi bien d'autres qui affectent les coûts de la Coopérative. L'augmentation du nombre de clients permet, entre autres, d'augmenter les revenus des employés d'Hydro Embrun, mais ne permet pas de baisser les dépenses. L'objectif du conseil d'administration est de viser une baisse des taux de distribution de la Coopérative chaque année, donc il serait possible d'envisager une baisse des taux sur les factures à moyen terme.

Aucune autre question n'est posée.

16. Prix de participation

Le président procède au tirage des prix de présence, soit dix prix de 50 \$ chacun, dont le montant sera crédité sur la facture des gagnants. Les gagnants sont les suivants :

Stéphane Bourdeau
Papeterie Germain Inc.
Mathieu Patenaude
1850468 Ontario Inc.
Jean-Maurice Gaudreau
Colette Charlebois
Laurent Laplante
Eva Landry
Serge Marion
Normand Bergevin

17. Clôture de l'assemblée

Le directeur précise que la prochaine assemblée générale sera en avril 2021, probablement de façon virtuelle. Il remercie encore une fois les employés de la coopérative et M. Sylvain Levac de BDO, ainsi que Mme Rachel Anne Normand et M. Nikolas Desforges pour leur aide dans l'organisation de cette première rencontre virtuelle. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 10 par M. Stéphane Bourdeau, appuyé par M. Jean Sosthène Félix, que la séance soit levée.

Jean Martel, président

Jean Gauthier, secrétaire

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 10 mars 2021

Les résultats économiques de la Coopérative

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, la Coopérative a obtenu ses meilleurs résultats depuis le début de son existence. Ces résultats sans précédent sont le fruit d'une excellente gestion effectuée par les employés et d'une bonne gouvernance par le conseil d'administration.

Étant une entité réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), la Coopérative est en droit de demander le rendement maximum permis basé sur la valeur de ses actifs. Ce sont les investissements récents dans les infrastructures qui ont permis à la Coopérative d'obtenir des revenus supérieurs aux années antérieures. Le Conseil d'administration est conscient que ceci a causé une augmentation des taux de distribution de la Coopérative. Celle-ci va s'efforcer de normaliser ses taux, dans les années à venir, en les rendant plus près de la moyenne des ceux des autres distributeurs.

La réglementation des distributeurs d'électricité par la CEO

Le rôle de la CEO est de réglementer les distributeurs d'électricité puisque ceux-ci détiennent un monopole sur le service et le coût de distribution de l'électricité sur leur territoire.

Nous vous avons souligné, par le passé, que pour un distributeur d'électricité aussi petit que la Coopérative, respecter les exigences de cette réglementation est très difficile du point de vue de la gestion et du contrôle des coûts internes et externes engendrés.

À la suite du rapport de M. Richard Dicerni sur la modernisation de la CEO et le travail en cours de l'Electricity Distributors Association, nous espérons que cette réglementation s'assouplira pour les petits distributeurs ayant moins de dix mille clients. Nous attendons les résultats de cette consultation d'ici la fin de l'année 2021.

La transition énergétique de l'Ontario (consultez le site internet d'Ontario Power Generation (OPG) sous la rubrique : *Our Climate Change Plan*)

Présentement, l'énergie électrique de l'Ontario provient des sources d'énergie suivantes : 66 stations hydro-électriques, 2 réacteurs nucléaires, 1 station solaire, 2 stations thermales, 4 stations au gaz naturel.

L'objectif de l'OPG est de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de réduire son empreinte de carbone à zéro d'ici l'année 2040.

En consultant le site internet de l'OPG, vous constaterez que l'OPG à l'intention d'atteindre son objectif 1) en remettant à neuf la centrale nucléaire de Darlington et 2) en développant la technologie de petits réacteurs nucléaires et l'électrification du transport en commun et des véhicules privés.

Exemption de la taxe sur le transfert

La politique du ministère de l'Énergie de l'Ontario, et donc du gouvernement au pouvoir, demeure celle d'encourager la consolidation entre les distributeurs d'électricité. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement accorde une exemption sur la taxe de transfert de 33 % pour les distributeurs d'électricité ayant moins de 30 000 clients. L'exemption se terminera le 31 décembre 2022. Entre 1998 et 2021, le nombre de distributeurs d'électricité dans la province est passé de 350 à 60 distributeurs.

Le plan énergétique de Joe Biden

Le plan énergétique du président Biden est très vaste et aura une incidence importante au Canada. Nous n'avons qu'à penser à l'annulation de la construction de l'oléoduc Keystone XL. Le président Biden veut éliminer les stations de charbon et de gaz naturel d'ici l'année 2035 et avoir une économie carbone neutre d'ici l'année 2050. Cela signifie que les investissements dans le domaine des énergies vertes seront énormes, autant du côté des sociétés privées que publiques.

Projet d'investissements

La Coopérative désire effectuer des investissements qui pourraient bénéficier à la communauté du village d'Embrun. Nous lançons donc l'invitation à toute personne ou société qui désirerait faire affaire avec la Coopérative de communiquer avec nous.

Votre Président

Jean Martel

Coopérative Hydro Embrun Inc.

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS

Compagnie	Consommation kWh	Frais de distribution*	Efficience 2019**	Coût total de la facture***	Coût de service****
Hydro Hawkesbury 1 ^{er} janvier 2021	750	18,27 \$	1	105,66 \$	1 ^{er} janvier 2018
Ottawa River Power 1 ^{er} mai 2020	750	24,81 \$	2	112,21 \$	1 ^{er} mai 2016
Ottawa Hydro 1 ^{er} janvier 2021	750	29,06 \$	4	114,68 \$	1 ^{er} janvier 2021
Renfrew Hydro 1 ^{er} janvier 2021	750	26,22 \$	3	117,83 \$	1 ^{er} janvier 2017
Coopérative Hydro Embrun 1 ^{er} janvier 2021	750	37,44 \$	1	124,79 \$	1 ^{er} janvier 2018
Hydro One Densité moyenne 1 ^{er} janvier 2021	750	35,27 \$	4	128,39 \$	1 ^{er} janvier 2018
Hydro 2000 1 ^{er} mai 2020	750	31,86 \$	2	132,05 \$	1 ^{er} juillet 2020

*Les frais de distribution sont les frais chargés par la compagnie locale de distribution. Ces frais comprennent le frais fixe mensuel, le taux volumétrique de distribution et les dispositions de variances, s'il y a lieu.

**Le Rapport PEG – août 2020 (Pacific Economics Group Research) est soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario annuellement pour démontrer l'efficacité des compagnies de distribution.

Le service public doit gérer efficacement ses coûts de façon à s'assurer que ses clients obtiennent le meilleur service pour le tarif qu'ils paient. Les coûts totaux du service public sont évalués dans le but de produire un classement unique de l'efficience. Le classement de l'efficience est divisé en cinq groupes définis en fonction de la valeur de la différence entre les coûts réels et les coûts prévus de chaque service public. Les distributeurs dont les coûts réels sont inférieurs aux coûts prévus sont considérés comme étant plus efficaces.

***Le coût total de la facture comprend les frais d'énergie, les frais de livraison, les frais réglementés, les frais de disposition de variance, le rabais de la province et la TVH. (Source : Commission de l'énergie de l'Ontario.)

****L'année du dernier coût de service de la compagnie de distribution.

DÉPENSES EN CAPITAL

	2016	2017	2018	2019	2020	
LOGICIELS	1 365,00 \$	11 068,31 \$	1 080,67 \$	2 988,02 \$	628,00 \$	17 130,00 \$
POSTES ÉLECTRIQUES	-	-	6 900,00 \$	-	-	6 900,00 \$
ÉQUIPEMENT DES POSTES ÉLECTRIQUES	50 012,77 \$	1 539 093,69 \$	935,00 \$	40 676,74 \$	-	1 630 718,20 \$
BORNES, FERRURES	74 099,00 \$	-	47 975,00 \$	2 500,00 \$	16 425,00 \$	105 831,54 \$
CONDUCTEURS AÉRIENS, DISPOSITIFS	229 394,71 \$	90 513,00 \$	20 180,94 \$	38 774,50 \$	-	378 863,15 \$
CONDUCTEURS SOUTERRAINS, DISPOSITIFS	28 769,20 \$	-	17 800,00 \$	2 360,20 \$	131 936,00 \$	180 865,40 \$
TRANSFORMATEURS DE BASSE TENSION	39 618,50 \$	25 940,25 \$	91 267,00 \$	68 079,58 \$	138 812,00 \$	344 842,34 \$
NOUVEAUX SERVICES POUR LES CLIENTS	22 175,00 \$	67 017,55 \$	20 818,50 \$	23 364,00 \$	31 633,00 \$	165 008,05 \$
COMPTEURS	8 523,00 \$	15 232,53 \$	17 551,77 \$	16 371,94 \$	8 943,00 \$	66 621,98 \$
MOBILIERS DE BUREAU ET ÉQUIPEMENT	1 563,15 \$	700,60 \$	2 772,49 \$	908,54 \$	3 431,00 \$	9 375,78 \$
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR ORDINATEUR	2 159,94 \$	1 340,08 \$	-	4 597,94 \$	617,00 \$	8 714,96 \$
ÉQUIPEMENT D'ESSAIS ET INSTRUMENTS DE MESURE	7 415,08 \$	-	-	-	-	7 415,08 \$
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	(6 450,50) \$	(75 884,00) \$	(60 244,54) \$	(11 125,00) \$	(240 151,00) \$	(393 855,04) \$
	458 644,85 \$	1 675 022,01 \$	167 036,83 \$	189 496,46 \$	92 274,00 \$	2 528 431,44 \$

HISTORIQUE DES COÛTS D'ÉNERGIE

Consommation mensuelle : 750 kW

Année	Prix fixe	Prix volumétrique	Total de la facture en pourcentage	Total de la facture en argent	Modifications en valeur financière	Processus	Frais de distribution
2021	37,44 \$	0,0000 \$	(3,92 %)	124,79 \$	(4,89 \$)	IRM	37,44\$
2020	36,63 \$	0,0000 \$	2,36 %	129,68 \$	2,99 \$	IRM	36,63 \$
2019	32,11 \$	0,0032 \$	2,67 %	126,69 \$	3,30 \$	IRM	34,51 \$
2018	27,84 \$	0,0064 \$	7,15 %	123,39 \$	8,23 \$	Coût du service	32,64 \$
2017	21,87 \$	0,0072 \$	(22,88 %)	115,16 \$	(34,17 \$)	IRM	27,27 \$

Analyse

2017-2018 : Augmentation de 8,23 \$ de la facture totale

- La disposition de variance représentait des frais supplémentaires de 1,86 \$.
- On a noté une augmentation mensuelle de 5,37 \$ sur les taux de distribution.
- Il y a aussi eu une augmentation de 1,20 \$ en matière de taux de basse tension.
-

2018-2019 : Augmentation de 3,30 \$ de la facture totale

- On a ajouté une disposition de variance représentant 1,44 \$.
- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 1,87 \$ sur les taux de distribution.

2019-2020 : Augmentation de 2,99 \$ de la facture totale

- Une augmentation mensuelle de 2,12 \$ sur le taux de distribution.

2020-2021 : Diminution de (4,89 \$) de la facture totale

Une augmentation mensuelle de 0,81 \$ sur le taux de distribution.

NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Hydro One Network Inc. (Urban Density)	1 343 959
Alectra Utilities Corporation	1 054 613
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	777 904
Hydro Ottawa Limited	339 771
Elixon Energy Inc	167 653
London Hydro	160 598
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	97 695
Enwin Utilities Ltd	89 561
Oakville Hydro Distribution Inc	73 133
Burlington Hydro Inc.	68 205
Energy + Inc.	66 521
Entregus Powerlines Inc.	59 810
Oshawa PUC Networks Inc.	59 183
Waterloo North Hydro Inc.	57 855
Synergy North Corporation	56 700
Niagara Peninsula Energy Inc.	56 067
Greater Sudbury Hydro Inc.	47 725
Newmarket - Tay Power Distribution	43 931
Milton Hydro Distribution Inc.	40 388
Brantford Hydro Inc.	40 124
Peterborough Distribution Inc.	37 250
Bluewater Power Distribution Corp	36 743
PUC Distribution Inc.	33 647
Essex Powerline Corporation	30 393
Canadian Niagara Power Inc.	29 455
Kingston Hydro Corporation	27 778
North Bay Hydro Distribution Ltd	24 199
Westario Power Inc.	23 774
Welland Hydro Electrical System Corp	23 664
ERTH Power Corporation	23 380
Halton Hills Hydro	22 528
Festival Hydro	21 382
Inpower Corporation	18 632
EPCOR Electricity Distribution Ontario Inc.	17 916
Orillia Power Distribution Corp	14 366
Wasaga Distribution Inc.	14 003
Lakeland Power Distribution	13 762
Orangeville Hydro Ltd.	12 652
E.L.K. Energy Inc.	12 478

Algoma Power Inc.	11 732
Grimsby Power Inc.	11 631
Ottawa River Power Corp	11 320
Lakefront Utilities Inc.	10 546
Niagara on the Lake Hydro Inc.	9 558
Centre Wellington Hydro	7 156
Tillsonburg Hydro Inc.	7 129
Northern Ontario Wires Inc.	5 977
Rideau St. Lawrence Distribution Inc.	5 910
Hydro Hawkesbury Inc.	5 549
Renfrew Hydro Inc.	4 325
Fort Frances Power	3 773
Espanola Regional Hydro	3 309
Sioux Lookout Hydro Inc.	2 848
Hearst Power Distribution Ltd	2 700
Coopérative Hydro Embrun Inc.	2 366
Atikokan Hydro Inc.	1 629
Hydro 2000 Inc.	1 244
Chapleau Public Utilities	1 222

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (annuaire au 31 décembre 2019, publié le 13 août 2020). En ligne : https://www.oeb.ca/oeb/Documents/RRR/2019_Yearbook_of_Electricity_Distributors.pdf.

COÛT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Le prix total comprend les composantes suivantes :

- Coût de l'énergie
- Coût de livraison
- Coût réglementé
- Disposition de variances
- Rabais remis de la province
- TVH

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (mars 2021). En ligne :

<https://www.oeb.ca/fr/tarifs-et-votre-facture/calculatrice-de-facture>

Remarque : Le prix total de chaque compagnie de distribution est basé sur les taux effectifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} mai 2020.

Compagnie de distribution	Prix total pour 750 kWh
Algoma Power Inc.	138,50 \$ janv.
Inpower Corporation	132,11 \$ janv.
Hydro 2000 Inc.	132,05 \$ mai
Hydro One Network Inc. R2	130,15 \$ janv.
Wellington North Power Inc.	128,93 \$ mai
Lakeland Power Distribution- Parry Sound	128,35 \$ mai
Hydro One Network Inc.(Medium Density) R1	128,39 \$ janv.
Lakeland Power Distribution	127,72 \$ mai
Atikokan Hydro Inc.	127,46 \$ mai
Sioux Lookout Hydro Inc.	127,18 \$ mai
Hydro One Network Inc. (Urban Density)	127,08 \$ janv.
Hydro One – Norfolk Power Distribution	126,35 \$ mai
Coopérative Hydro Embrun Inc.	124,79 \$ janv.
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	124,70 \$ janv.
Northern Ontario Wires Inc.	123,42 \$ mai
ERTH Power Corporation-Goderich	122,93 \$ mai
Niagara Peninsula Energy Inc	122,71 \$ mai
Chapleau Public Utilities	122,59 \$ mai
Halton Hills Hydro	122,52 \$ mai
Hydro One – Haldimand County Hydro	122,34 \$ mai

- Newmarket Tay Power Distribution - Former Midland Power	121,96 \$ mai
Westario Power Inc.	121,43 \$ janv.
Bluewater Power Distribution Corp	120,21 \$ mai
ERTH Power Corporation Main Zone	120,11 \$ mai
Fort Frances Power	119,97 \$ mai
Essex Powerline Corporation	119,40 \$ mai
Espanola Regional Hydro	119,92 \$ janv
Rideau St.Lawrence Distribution Inc.	119,19 \$ mai
North Bay Hydro Distribution Ltd	118,72 \$ mai
Centre Wellington Hydro	118,65 \$ janv.
Grimsby Power Inc.	118,54 \$ janv.
Oakville Hydro Distribution Inc	118,28 \$ janv.
Renfrew Hydro Inc.	117,83 \$ janv.
Orillia Power Distribution Corp	117,81 \$ mai
Hydro One – Woodstock Hydro Services	117,58 \$ mai
EPCOR Electricity Distribution Ontario Inc.	117,57 \$ mai
Alectra Utilities- Guelph Zone	117,51 \$ janv.
Welland Hydro Electrical System Corp	117,37 \$ mai
Kingston Hydro Corporation	117,11 \$ janv.
Milton Hydro Distribution Inc.	116,94 \$ mai
Waterloo North Hydro Inc.	116,85 \$ janv.
Orangeville Hydro Ltd.	116,54 \$ mai
Alectra Utilities -PowerStream Zone	116,49 \$ janv.
Alectra Utilities -Horizon Zone	116,31 \$ janv.
Newmarket - Tay Power Distribution - Former – Newmarket	115,89 \$ mai
Alectra Utilities-Enersource Zone	115,83 \$ janv.
Entregus Powerline -St-Thomas	115,75 \$ janv.
Greater Sudbury Hydro Inc.	115,74 \$ mai
E.L.K. Energy Inc.	115,67 \$ mai
PUC Distribution Inc.	115,66 \$ mai
Synergy North Corp-Kenora Rate Zone	115,62 \$ mai
Tillsonburg Hydro Inc.	115,55 \$ mai
Burlington Hydro Inc.	115,19 \$ mai
Festival Hydro	114,87 \$ janv.
Niagara on the Lake Hydro Inc	114,79 \$ mai
Hydro Ottawa Limited	114,68 \$ janv.
Energy Plus Inc.	114,34 \$ mai
London Hydro	113,91 \$ mai
Brantford Power Inc.	113,88 \$ janv.

Oshawa PUC Networks Inc.	113,87 \$ janv.
Hearst Power Distribution Ltd	113,75 \$ mai
Alectra Utilities-Brampton Zone	113,22 \$ janv.
Enwin Utilities Ltd	112,64 \$ mai
Lakefront Utilities Inc.	112,26 \$ janv.
Ottawa River Power Corp	112,21 \$ mai
Synergy North Corp -Thunder Bay Zone	112,21 \$ mai
Peterborough Distribution Inc.	111,98 \$ mai
Wasaga Distribution Inc.	108,40 \$ mai
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	107,04 \$ janv.
Hydro Hawkesbury Inc.	105,76 \$ janv.
Entregus Powerline -Main Rate Zone	80,24 \$ mai

FAITS SAILLANTS 2020

- Janvier : Début des travaux de la Phase II de Mélanie Construction. Cette phase comptera cinquante-quatre unités.
Le conseil d'administration envisage la possibilité de revoir certains articles aux règlements administratifs.
- Février : Embauche de M. Luc Prévost suivant le départ de M. Félix Lalonde.
- Mars : L'entretien de nos deux postes de distribution a été fait.

Le conseil d'administration est d'accord de passer de trois (3) à cinq (5) directeurs à compter de 2021. Un amendement aux règlements administratifs sera nécessaire.

Fermeture du bureau suivant la COVID-19.
- Avril : L'assemblée générale annuelle est reportée en raison de la pandémie (COVID-19) qui frappe le monde entier. Les membres seront informés de la nouvelle date à un moment ultérieur.
- Mai : Le conseil d'administration, par résolution, fait une remise de 107 000,00 \$ sur le prêt bancaire à la Caisse Nouvel Horizon.

Le montant initial du prêt était de 714 242,61 \$. Le montant restant à payer est de 319 209,83 \$.
- Juin : Rapport sur l'audit de la firme Quasar qui stipule que la Coopérative est en conformité avec le règlement « Ontario Regulation 22/04 ».
- Juillet : Rapport sur l'audit de la firme Ernest and Young qui stipule que la Coop/rative est en conformité avec le programme de conservation.
- Août : La Coopérative Hydro Embrun soumet une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour ses taux de distribution effectifs le 1^{er} janvier 2021.

Un avis de convocation est envoyé aux membres pour les informer que la réunion annuelle générale annuelle aura lieu le 29 septembre 2020.
- Septembre : L'assemblée générale annuelle est reportée une fois de plus suivant les directives de la province. La réunion annuelle se tiendra le 22 octobre 2020.
- Octobre : Première réunion annuelle virtuelle de la Coopérative. Lors de cette 19^e assemblée, une ristourne de 45 000,00 \$ est remise aux membres.

M. Michel Provost est élu pour un terme de trois ans en tant qu'administrateur.

Également lors de cette réunion, M. Pierre Carrière annonce sa retraite après 42 ans de loyaux services.

Un contrat entre la Coopérative Hydro Embrun Inc. et la Corporation du Canton Russell est conclu.

Novembre : Entente signée pour le projet Versailles Phase III (EMB Developments). Ce plan de lotissement comprendra quarante-deux unités.

Décembre : La Commission de l'énergie de l'Ontario approuve les taux de la Coopérative qui seront effectifs le 1^{er} janvier 2021.

La Coopérative prépare un plan de succession pour la position du directeur général

Mise en nomination de deux postes d'administrateur pour un terme de trois ans. La Coopérative a reçu trois nominations au 31 décembre 2020 :

Madame Francine Martel
Madame Rachel Laplante
M. Félix Lalonde

En résumé...

- Quarante-six (46) nouveaux points de service sont branchés au système de distribution de la Coopérative.
- La Coopérative collabore étroitement avec les compagnies de distribution suivantes :
Hydro 2000
Hawkesbury Hydro
Ottawa River Power Corporation
- En date du 31 décembre 2020, la Coopérative compte 1 568 membres, une augmentation de 26 membres.

STATISTIQUES

Kilowattheures vendus en 2020

CLASSE	KILOWATTHEURES VENDUS	NOMBRE DE COMPTEURS	REVENU PAR CLASSE	% DU REVENU TOTAL
RÉSIDENTIELLE	21 302 214	2 212	960 916,89 \$	82 %
COMMERCIALE >50kW	3 022 445	9	58 928,92 \$	5 %
COMMERCIALE <50kW	4 285 367	162	121 017,88 \$	10 %
LUMIÈRES DE RUES	212 836	1	28 456,56 \$	2 %
CLIENTS SANS COMPTEUR	93 084	17	5 865,96 \$	1 %
TOTAL	28 915 946	2 401	1 175 186,17 \$	100 %

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

ANNÉE	RISTOURNES
2001	8 025,00 \$
2002	53 250,00 \$
2003	31 350,00 \$
2004	16 820,00 \$
2005	12 775,00 \$
2006	0,00 \$
2007	34 155,00 \$
2008	22 370,00 \$
2009	24 610,00 \$
2010	19 705,00 \$
2011	24 018,00 \$
2012	55 915,00 \$
2013	42 870,00 \$
2014	21 935,00 \$
2015	20 000,00 \$
2016	20 000,00 \$
2017	0,00 \$
2018	35 000,00 \$
2019	45 000,00 \$
2020	50 000,00 \$
TOTAL	537 798,00 \$

BILAN SOCIAL

La collectivité

Après 20 ans, la Coopérative Hydro Embrun Inc. réussit très bien malgré tous les changements de l'industrie. Les usagers qui le veulent deviennent membres moyennant une contribution de 10,00 \$.

Le conseil d'administration

Les administrateurs de la Coopérative ont protégé les champs d'intérêt de leurs clients en 2020 en suivant tous les changements dans l'industrie de l'électricité. Ils ont été leur voix dans les diverses décisions prises durant les réunions mensuelles et les réunions à l'extérieur.

La participation des membres aux bénéfices

Une ristourne de 50 000,00 \$, représentant 14,44 % des bénéfices nets avant impôt au 31 décembre 2020, sera distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 4,19 % des frais de distribution payés par les membres. Ce montant sera crédité sur les factures des clients.

Les frais de service

Chaque année, le conseil d'administration révisé les frais de service. Pour obtenir de plus amples informations à leur sujet, les clients peuvent communiquer avec le bureau pendant les heures d'ouverture.

Le développement des ressources humaines

Le conseil d'administration a participé à des réunions afin de se tenir à jour sur les derniers développements de l'industrie. Les employés ont participé à diverses formations sur des logiciels.

Le développement communautaire

La Coopérative a fait des dons de 2 360,00 \$ et a participé aux organismes locaux suivants :

- Winchester District Memorial Hospital	960,00 \$
- Bourse d'études secondaires d'Embrun	300,00 \$
- Kin Club of Russell	100,00 \$
- Hôpital Montfort	1 000,00 \$

En résumé...

Ce bilan démontre que la Coopérative a contribué activement au progrès de la collectivité.

ÉTATS FINANCIERS



Tél./Tel: 613-443-5201
Téléc./Fax: 613-443-2538
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
991 chemin Limoges Road
C.P./PO Box 128
Embrun ON K0A 1W0 Canada

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

To the members of Embrun Hydro Cooperative Inc.

Opinion

We have audited the financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. (the Cooperative), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2020, and the statements of comprehensive income, changes in member's equity and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Cooperative as at December 31, 2020, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Cooperative in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Aux membres de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la « Coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Cooperative's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Cooperative or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Cooperative's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Cooperative's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Cooperative's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Cooperative to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Chartered Professional Accountants,
Licensed Public Accountants

Embrun, Ontario
April 1, 2021

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
le 1 avril 2021

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Financial Position
December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État de la situation financière
31 décembre

	2020	2019	
Asset			Actif
Cash	\$ 1,645,999	\$ 1,193,488	Encaisse
Accounts receivable (Note 6)	603,617	502,060	Débiteurs (Note 6)
Unbilled service revenue (Note 6)	562,887	523,740	Produits provenant de services non facturés (Note 6)
Payments in lieu of taxes receivables (Note 7)	3,637	-	Paielements tenant lieu d'impôts à recevoir (Note 7)
	<u>2,816,140</u>	<u>2,219,288</u>	
Property and equipment (Note 4)	5,807,334	5,663,192	Immobilisations corporelles (Note 4)
Total Assets	8,623,474	7,882,480	Total des actifs
Regulatory deferral account debit balances and related deferred tax (Note 3)	144,332	181,243	Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Total Assets and Regulatory Deferral Account Debit Balances	\$ 8,767,806	\$ 8,063,723	Total des actifs et soldes débiteurs des comptes de report réglementaires
Liabilities and Members' Equity			Passifs et capitaux propres
Liabilities			Passifs
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 1,253,334	\$ 962,903	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes payable (Note 7)	-	7,511	Paielements tenant lieu d'impôt à payer (Note 7)
Deferred revenues	28,982	39,024	Produits reportés
Patronage payable	50,000	45,415	Ristournes à payer
Current portion of long-term debt (Note 8)	51,535	46,925	Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 8)
	<u>1,383,851</u>	<u>1,101,778</u>	
Contributions in aid of construction (Note 5)	1,533,339	1,340,265	Apports affectés à la construction (Note 5)
Customer deposits (Note 6)	19,800	19,363	Dépôts de clients (Note 6)
Long-term debt (Note 8)	251,729	383,202	Dette à long terme (Note 8)
Deferred taxes	70,447	55,942	Impôt différé
Total Liabilities	3,259,166	2,900,550	Total des passifs
Commitments (Note 13)			Engagements (Note 13)
Members' Equity			Capitaux propres
Share capital (Note 10)	15,680	15,420	Capital-actions (Note 10)
Retained earnings	2,361,387	2,090,934	Bénéfices non répartis
Contributed surplus	2,862,994	2,862,994	Surplus d'apport
Total Members' Equity	5,240,061	4,969,348	Total des capitaux propres
Total Liabilities and Members' Equity	8,499,227	7,869,898	Total des passifs et capitaux propres
Regulatory deferral account credit balances and related deferred tax (Note 3)	268,579	193,825	Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Total Liabilities, Members' Equity and Regulatory Deferral Account Credit Balances	\$ 8,767,806	\$ 8,063,723	Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires

Signed on behalf of the Board of Directors by:

Director _____
Director _____
Director _____

Signé au nom du conseil d'administration:

Administrateur
Administrateur
Administrateur

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Changes in Members'
Equity

For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Share Capital / Capital-actions	Retained Earnings / Bénéfices non répartis	Contributed Surplus / Surplus d'apport	Total / Total	
Balance at January 1, 2019	\$ 15,540	\$ 1,849,825	\$ 2,862,994	\$ 4,728,359	Solde au 1 janvier 2019
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	241,109	-	241,109	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share- capital	(120)	-	-	(120)	Variation nette du capital-actions
December 31, 2019	15,420	2,090,934	2,862,994	4,969,348	31 décembre 2019
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	270,453	-	270,453	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share- capital	260	-	-	260	Variation nette du capital-actions
December 31, 2020	\$ 15,680	\$ 2,361,387	\$ 2,862,994	\$ 5,240,061	31 décembre 2020

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états
financiers.

30

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Comprehensive Income
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État du résultat global
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2020	2019	
Revenues			Produits
Electricity Sales	\$ 4,487,602	\$ 4,316,057	Électricité
Distribution	1,192,379	1,136,042	Distribution
Other revenues (Note 11)	126,204	156,412	Autres produits (Note 11)
	<u>5,806,185</u>	<u>5,608,511</u>	
Expenses			Charges
Advertising and promotion	8,805	9,128	Publicité et promotion
Amortization of property and equipment (Note 4)	216,689	208,353	Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4)
Bad debts	13,335	13,361	Mauvaises créances
Customer billing	90,829	96,248	Facturation des clients
Energy purchases	4,487,602	4,316,057	Achats en énergie
Insurance	7,430	6,662	Assurance
Membership fees	6,485	6,200	Frais d'associations
Office	26,697	24,955	Frais de bureau
Professional fees	111,642	115,895	Frais professionnels
Programs	51,510	90,288	Programmes
Rent	16,800	16,800	Loyer
Repairs and maintenance of network	101,625	71,793	Entretien et réparations du réseau
Salaries and benefits - Directors	50,337	44,841	Salaires et avantage sociaux - Administrateurs
Salaries and benefits - Employees (Note 9)	282,697	270,828	Salaires et avantage sociaux - Employés (Note 9)
Telephone	12,511	12,201	Téléphone
Travel	7,569	6,958	Voyagement
Patronage	50,000	45,000	Ristournes
	<u>5,542,563</u>	<u>5,355,568</u>	
Income from operating activities	263,622	252,943	Produits provenant des activités d'exploitation
Finance income	17,331	31,420	Produits financiers
Finance cost	(13,063)	(19,677)	Frais financiers
Gain (loss) on disposal of property and equipment	28,405	(6,066)	Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles
Income before provision for payment in lieu of taxes	<u>296,295</u>	<u>258,620</u>	Résultat avant provision pour paiement tenant lieu d'impôts
Provision for payment in lieu of taxes			Provision pour paiement tenant lieu d'impôts
Current (Note 7)	25,842	17,511	Exigible (Note 7)
Deferred	14,505	11,585	Différé
	<u>40,347</u>	<u>29,096</u>	
Profit for the year before net movements in regulatory deferral account balances	255,948	229,524	Résultat pour l'exercice avant le mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net movement in regulatory deferral account balances related to profit or loss and the related deferred tax movement	14,505	11,585	Mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires lié aux produits et aux charges et de l'impôt différé connexe
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	<u>\$ 270,453</u>	<u>\$ 241,109</u>	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Cash Flows
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2020	2019	
Cash flows from operating activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	\$ 270,453	\$ 241,109	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Adjustments to reconcile income to net cash used in operating activities:			Ajustements pour rapprocher le résultat et l'encaisse nette utilisée par les activités d'exploitation:
Amortization of property and equipment	216,689	208,353	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of contributions in aid of construction	(47,077)	(43,936)	Amortissement des apports affectés à la construction
Gain (loss) on disposal of property and equipment	(28,405)	6,066	Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles
Changes in non-cash working capital			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement
Accounts receivable	(101,557)	(102,450)	Débiteurs
Unbilled service revenue	(39,147)	(117,284)	Produits provenant de services non facturés
Accounts payable and accrued liabilities	290,431	190,499	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes receivables / payables	(11,148)	(1,637)	Païements tenant lieu d'impôts à recevoir / à payer
Customer deposits	437	1,470	Dépôts de clients
Deferred revenues	(10,042)	(5,864)	Produits reportés
Patronage payable	4,585	10,415	Ristournes à payer
	<u>545,219</u>	<u>386,741</u>	
Cash flows from investing activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
Purchase of property and equipment	(332,426)	(200,621)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Changes in regulatory deferral account balances	126,170	235,384	Variation des soldes de comptes de report réglementaires
	<u>(206,256)</u>	<u>34,763</u>	
Cash flows from financing activities			Flux de trésorerie liés aux activités de financement
Increase in long-term debt	30,000	-	Augmentation de la dette à long terme
Repayment of long-term debt	(156,863)	(151,211)	Remboursement de la dette à long terme
Contributions in aid of construction	240,151	11,125	Apports affectés à la construction
Issuance of share capital	1,730	1,650	Émission de capital-actions
Redemption of share capital	(1,470)	(1,770)	Rachat de capital-actions
	<u>113,548</u>	<u>(140,206)</u>	
Net increase in cash	452,511	281,298	Augmentation nette de la trésorerie
Cash, beginning of the year	1,193,488	912,190	Encaisse, début de l'exercice
Cash, end of the year	\$ 1,645,999	\$ 1,193,488	Encaisse, fin de l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Cooperative's Information

The Embrun Hydro Cooperative Inc.'s (the "Cooperative") main business activity is the distribution of electricity under a license issued by the Ontario Energy Board ("OEB"). The Cooperative owns and operates an electricity distribution system, which delivers electricity to approximately 2,401 customers located in Embrun, Ontario.

The Province, through its regulator the OEB exercises statutory authority through setting or approving all rates charged by the Cooperative and establishing standards of service for the Cooperative's customers. Rates are set by the OEB on an annual basis for January 1 to December 31.

Operating in regulated environment exposes the Cooperative to regulatory and recovery risks.

Regulatory risk is the risk that the Province and its regulator, the OEB, could establish a regulatory regime that imposes conditions that restrict the electricity distribution business from achieving an acceptable rate of return that permits financial sustainability of its operations including the recovery of expenses incurred for the benefit of other market participants in the electricity industry such as transition costs and other regulatory assets. All requests for changes in electricity distribution charges require the approval of the OEB.

1. Renseignements sur la Coopérative

La principale activité de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la "Coopérative") est la distribution d'énergie électrique en vertu d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). La Coopérative détient et exploite un réseau de distribution d'énergie électrique, qui fournit de l'électricité à environ 2 401 clients à Embrun (Ontario).

Par l'entremise de la CEO, son organisme de réglementation, la Province détient le pouvoir légal pour établir et approuver tous les tarifs demandés par la Coopérative, ainsi que pour établir les normes de services des clients de la Coopérative. Les tarifs sont fixés par la CEO sur une base annuelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Comme elle exerce ses activités dans un environnement réglementé, la Coopérative est exposée au risque réglementaire et au risque de recouvrement.

Le risque réglementaire est le risque que la Province et son organisme de réglementation, la CEO, mettent sur pied un programme de réglementation qui imposerait des conditions interdisant au secteur de la distribution de l'énergie électrique de fixer un taux de rendement acceptable assurant la viabilité financière de ses activités commerciales, y compris le recouvrement des dépenses engagées pour aider les autres acteurs du marché de l'énergie électrique, comme des coûts de transition et d'autres actifs réglementaires. Toutes les demandes de modification des charges de distribution de l'énergie électrique doivent être approuvées par la CEO.

1. Cooperative's Information (continued)

Regulatory developments in Ontario's electricity industry, including current and possible future consultations between the OEB and interested stakeholders, may affect distribution rates and other permitted recoveries in the future. Embrun Hydro Cooperative Inc. is subject to a cost of service regulatory mechanism under which the OEB establishes the revenues required (i) to recover the forecast operating costs, including depreciation and amortization and income taxes, of providing the regulated service, and (ii) to provide a fair and reasonable return on utility investment, or rate base. As actual operating conditions may vary from forecast, actual returns achieved can differ from approved returns.

The address of the Cooperative's corporate office and principal place of business is 821 Notre-Dame Street, Suite 200, Embrun, Ontario, Canada.

1. Renseignements sur la Coopérative (suite)

Le développement de la réglementation au sein du marché de l'électricité en Ontario, y compris les consultations actuelles et potentielles entre la CEO et les parties intéressées, peuvent avoir une incidence sur les tarifs de distribution et les autres éléments de recouvrement autorisés à l'avenir. La Coopérative Hydro Embrun inc. doit acquitter un coût de service dans le cadre d'un mécanisme réglementaire en vertu duquel la CEO établit les produits nécessaires pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, tels que l'amortissement et l'impôt sur le revenu, pour fournir le service réglementé et ii) pour offrir un rendement ou une assiette tarifaire justes et raisonnables sur les services publics. Puisque les conditions d'exploitation peuvent s'avérer différentes des prévisions, les rendements réels obtenus peuvent être différents des rendements approuvés.

L'adresse du siège social de la Coopérative et de son principal établissement est le 821 rue Notre-Dame, Suite 200, Embrun (Ontario), Canada.

2. Basis of Presentation

a) Statement of compliance

The financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on April 1, 2021.

b) Basis of measurement

The financial statements have been prepared on a historical cost basis.

The financial statements are presented in Canadian dollars (CDN\$), which is also the Cooperative's functional currency, and all values are rounded to the nearest dollar, unless when otherwise indicated.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 1 avril 2021.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Coopérative, et à moins d'indication contraire, tous les montants ont été arrondis au dollars près.

2. Basis of Presentation (continued)

c) Judgment and Estimates

The preparation of financial statements in compliance with IFRS requires management to make certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Cooperative's accounting policies. The areas involving critical judgments and estimates in applying accounting policies that have the most significant risk of causing material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities recognized in the financial statements within the next financial year are:

- The recognition and measurement of regulatory deferral account balances (Note 3);
- The determination of useful lives of property and equipment;
- The determination of impairment of accounts receivable and unbilled service revenues; and the incorporation of forward-looking information into the measurement of the expected credit loss ("ECL") (Note 6);
- The determination for the provision for Payment in Lieu of Taxes since there are many transactions and calculations for which the ultimate tax determination is uncertain (Note 7); and
- The assessment of the duration and severity of the developments related to the COVID-19 pandemic is subject to significant uncertainty; accordingly, judgments, estimates and assumptions related to the impact of the pandemic that may have a material adverse effect on the Cooperative's operations, financial results and condition in future periods, made by management in the preparation of the financial statements are also subject to significant uncertainty.

In addition, in preparing the financial statements the notes to the financial statements were ordered such that the most relevant information was presented earlier in the notes and the disclosures that management deemed to be immaterial were excluded from the notes to the financial statements. The determination of the relevance and materiality of disclosures involved significant judgement.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Coopérative. Les secteurs exigeant un jugement ou des estimations critiques dans l'application des méthodes comptables et pour lesquels le risque d'ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et passifs constatés dans les états financiers du prochain exercice est le plus important sont les suivants :

- La comptabilisation et l'évaluation des soldes de comptes de report réglementaires (Note 3);
- La détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- La détermination de la dépréciation des débiteurs et des produits provenant de services non facturés; et l'incorporation d'informations prospectives dans l'évaluation de la perte de crédit attendue ("PCA") (Note 6);
- la détermination de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts, compte tenu du nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine (Note 7); et
- L'évaluation de la durée et de la gravité des développements liés à la pandémie de COVID-19 est sujette à une incertitude importante; par conséquent, les jugements, estimations et hypothèses liés à l'impact de la pandémie qui pourraient avoir un effet défavorable important sur les opérations, les résultats financiers et la situation financière de la Coopérative dans les périodes futures, formulés par la direction lors de la préparation des états financiers, sont également sujets à une incertitude importante.

De plus, les notes aux états financiers ont été préparées de manière à présenter les renseignements les plus pertinents en premier et à exclure toute information jugée non significative par la direction. L'évaluation du caractère pertinent ou significatif de ces informations repose largement sur le jugement.

3. Regulatory Deferral Account Balances

Regulatory deferral account balances are recognized and measured initially and subsequently at cost. They are assessed for impairment on the same basis as other non-financial assets.

Regulatory deferral account credit balances are associated with the collection of certain revenues earned in the current period or in prior period(s), that are expected to be returned to consumers in future periods through the rate-setting process.

Regulatory deferral account debit balances represent future revenues associated with certain costs incurred in the current period or in prior period(s), that are expected to be recovered from consumers in future periods through the rate-setting process. Management continually assesses the likelihood of recovery of regulatory assets. If recovery through future rates is no longer considered probable, the amounts would be charged to the results of operations in the period that the assessment is made.

3. Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes de comptes de report réglementaires sont comptabilisés et évalués au coût, initialement et ultérieurement. Ils sont évalués pour dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs non financiers.

Les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires sont associés à certains revenus gagnés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le retour aux consommateurs est prévu au cours des périodes futures par le biais du processus d'établissement de tarifs.

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts engagés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le recouvrement auprès des clients est prévu dans les périodes futures par le biais du processus d'établissement de taux. La direction évalue continuellement la possibilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si le recouvrement par le biais de tarifs ultérieurs n'était plus jugé probable, les montants seraient portés en charges dans les résultats d'exploitation au cours de la période durant laquelle l'évaluation est réalisée.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

All amounts deferred as regulatory deferral account debit balances are subject to approval by the OEB. As such, amounts subject to deferral could be altered by the regulators. Remaining recovery periods are those expected and the actual recovery or settlement periods could differ based on OEB approval. Due to previous, existing or expected future regulatory articles or decisions, the Cooperative has the following amounts expected to be recovered by customers (returned to customers) in future periods and as such regulatory deferral account balances are comprised of:

Regulatory Deferral Account Debit (Credit)

	Hydro one recovery / Recouvrement par Hydro One	Rebassing costs / Frais de rebassing	Deferred tax / Impôt différé	"RARA" recovery / Recouvrement "CARR"	
December 31, 2018	\$ 35,480	\$ 68,436	\$ 44,357	\$ 122,806	31 décembre 2018
Balances arising in the period	4,817	(17,111)	11,585	(89,127)	Soldes au cours de la période
December 31, 2019	40,297	51,325	55,942	33,679	31 décembre 2019
Balances arising in the period	(15,975)	(17,111)	14,505	(18,330)	Soldes au cours de la période
December 31, 2020	\$ 24,322	\$ 34,214	\$ 70,447	\$ 15,349	31 décembre 2020

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Tous les montants reportés en tant que soldes débiteurs de comptes de report réglementaires sont assujettis à l'approbation de la CEO. En d'autres termes, les montants à reporter pourraient être modifiés par l'organisme de réglementation. Les périodes de recouvrement restantes correspondent aux périodes prévues. Quant aux périodes réelles de recouvrement ou de règlement, elles pourraient changer en fonction de l'approbation de la CEO. Compte tenu des décisions et articles de règlement antérieurs, existants ou à venir, la Coopérative détient des montants dont elle a prévu le recouvrement auprès des clients (ou le retour aux clients) au cours de périodes ultérieures, comme il est indiqué ci-dessous. Par conséquent, les soldes de comptes de report réglementaires sont les suivants :

Soldes débiteurs (créditeurs) de comptes de report réglementaires

	Settlement variances / Écarts de règlement	Bill 210 regulatory cost / Coût réglementaire du projet de loi 210	Net Regulatory (liabilities) Assets / Actifs (passifs) réglementaires nets	
December 31, 2018	\$ (59,862)	\$ -	\$ 211,217	31 décembre 2018
Balances arising in the period	(126,643)	(7,320)	(223,799)	Soldes au cours de la période
December 31, 2019	(186,505)	(7,320)	(12,582)	31 décembre 2019
Balances arising in the period	(66,089)	(8,665)	(111,665)	Soldes au cours de la période
December 31, 2020	\$ (252,594)	\$ (15,985)	\$ (124,247)	31 décembre 2020

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

Rebassing costs

Every five years, the Cooperative has to file a request to the OEB for the approval of its billing rates. The costs incurred are recorded as a regulatory asset and are amortized using the straight-line method over a five year period.

Deferred tax

The recovery from, or refund to, customers of future income taxes through future rates is recognized as a regulatory deferral account balance. The deferred tax asset balance is presented within the total regulatory deferral account balances presented in the statement of financial position.

"RARA" recovery

On December 23, 2013 the OEB ordered that the approved regulatory asset balances be aggregated into a single regulatory account. The approved balance will be recovered over periods of 1 and 2 years. The RARA is credited with recovery amounts and is debited by OEB prescribed carrying charges.

Settlement variances

This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost of non-competitive electricity service incurred by the Cooperative after May 1, 2002. The settlement variances relate primarily to service charges, non-competitive electricity charges, imported power charges and the global adjustment.

Bill 210 regulatory cost

This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost relating to the wireline telecom attachments to their distribution poles and the energy retailer service charges.

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Frais de rebassing

À tous les cinq ans, la Coopérative doit faire une demande à la CEO pour l'approbation des taux de facturation. Les coûts engendrés pour cette demande sont comptabilisés en tant qu'actif réglementé et sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Impôt différé

Le recouvrement d'impôts différés auprès des clients (ou leur remboursement aux clients) par le biais de tarifs ultérieurs est comptabilisé dans le solde de compte de report réglementaire. Le solde des actifs d'impôt différé est présenté dans l'état de la situation financière sous le total des soldes de comptes de report réglementaires.

Recouvrement "CARR"

Le 23 décembre 2013, la CEO a exigé que le solde des actifs réglementés autorisés soient combinés dans un seul compte réglementé. Le solde autorisé de ce compte sera recouvert sur des périodes de 1 et 2 ans. Le CARR est crédité avec les montants récupérés et est débité par les frais d'intérêts prescrits par la CEO.

Écarts de règlement

Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant du service d'électricité non concurrentiel encouru par la Coopérative après le 1^{er} mai 2002. Les écarts de règlement sont liés principalement aux frais d'administration, aux frais d'électricité non concurrentiels, aux frais d'importation de l'énergie et aux ajustements généraux.

Coût réglementaire du projet de loi 210

Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant qui sont liés aux branchements de télécommunications par fil à leurs poteaux de distribution et les frais de service des détaillants d'énergie.

4. Property and Equipment

Major spares such as spare transformers and other items kept as standby/back up equipment are accounted for as property and equipment since they support the Cooperative's distribution system reliability.

Depreciation of property and equipment is recorded in the Statement of operations on a straight-line basis over the estimated useful life of the related asset. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed at the end of each annual reporting period.

The estimated useful lives are as follows:

Computers	20%
Distribution system	1.67 to/à 2.86%
Office equipment	10%
Smart meters	6.67%
Tools	10%
Land is not depreciated	

4. Immobilisations corporelles

Les pièces de remplacements majeures, comme les transformateurs et les autres éléments conservés comme équipement de rechange, sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, car elles assurent la fiabilité du réseau de distribution de la Coopérative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants. Les durées de vie utiles estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont révisées annuellement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les durées de vie utiles estimatives se détaillent comme suit :

Ordinateurs
Système de distribution
Équipement de bureau
Compteurs intelligents
Outils
Les terrains n'ont pas été amortis

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

4. Property and Equipment (continued)

4. Immobilisations corporelles (suite)

Property and equipment consists of the following:

Ces immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Land / Terrain	Computers / Ordinateurs	Distribution system / Système de distribution	Office equipment / Équipement de bureau	
Cost					Coût
Balance at December 31, 2018	\$ 56,900	\$ 172,671	\$ 7,307,637	\$ 61,313	Solde, au 31 décembre 2018
Additions	-	7,586	175,755	908	Acquisitions
Disposals	-	-	(16,695)	-	Disposals
Balance at December 31, 2019	56,900	180,257	7,466,697	62,221	Solde, au 31 décembre 2019
Additions	-	1,246	318,806	3,431	Acquisitions
Reclassification	-	-	28,405	-	Reclassification
Balance at December 31, 2020	\$ 56,900	\$ 181,503	\$ 7,813,908	\$ 65,652	Solde, au 31 décembre 2020
Depreciation and impairment losses					Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2018	\$ -	\$ 140,533	\$ 1,983,051	\$ 48,363	Solde, au 31 décembre 2018
Depreciation for the year	-	8,836	169,469	2,575	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(10,629)	-	Dispositions
Balance at December 31, 2019	-	149,369	2,141,891	50,938	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation for the year	-	5,583	180,298	2,491	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2020	\$ -	\$ 154,952	\$ 2,322,189	\$ 53,429	Solde, au 31 décembre 2020
Carrying amounts					Valeur comptable
At December 31, 2019	\$ 56,900	\$ 30,888	\$ 5,324,806	\$ 11,283	Au 31 décembre 2019
At December 31, 2020	\$ 56,900	\$ 26,551	\$ 5,491,719	\$ 12,223	Au 31 décembre 2020

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

4. Property and Equipment (continued)

4. Immobilisations corporelles (suite)

	Smart meters / Compteurs intelligents	Tools / Outils	Total / Total	
Cost				Coût
Balance at December 31, 2018	\$ 386,479	\$ 15,901	\$ 8,000,901	Solde, au 31 décembre 2018
Additions	16,372	-	200,621	Acquisitions
Disposals	-	-	(16,695)	Dispositions
Balance at December 31, 2019	402,851	15,901	8,184,827	Solde, au 31 décembre 2019
Additions	8,943	-	332,426	Acquisitions
Reclassification	-	-	28,405	Reclassification
Balance at December 31, 2020	\$ 411,794	\$ 15,901	\$ 8,545,658	Solde, au 31 décembre 2020
Depreciation and impairment losses				Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2018	\$ 143,689	\$ 8,275	\$ 2,323,911	Solde, au 31 décembre 2018
Depreciation for the year	26,311	1,162	208,353	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(10,629)	Dispositions
Balance at December 31, 2019	170,000	9,437	2,521,635	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation for the year	27,155	1,162	216,689	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2020	\$ 197,155	\$ 10,599	\$ 2,738,324	Solde, au 31 décembre 2020
Carrying amounts				Valeur comptable
At December 31, 2019	\$ 232,851	\$ 6,464	\$ 5,663,192	Au 31 décembre 2019
At December 31, 2020	\$ 214,639	\$ 5,302	\$ 5,807,334	Au 31 décembre 2020

During the year, the Cooperative purchased property and equipment in which \$64,900 (2019 - \$-) is included in the accounts payables and accrued liabilities.

Au cours de l'exercice, la Coopérative a acquis des immobilisations corporelles dont un solde de 64 900 \$ (2019 - - \$) est inclus dans les créditeurs et frais courus.

5. Revenue Recognition

As a licensed distributor, the Cooperative is responsible for billing customers for electricity generated by third parties and the related costs of providing electricity service, such as transmission services and other services provided by third parties. The Cooperative is required, pursuant to regulation, to remit such amounts to these third parties, irrespective of whether the Cooperative ultimately collects these amounts from customers. The Cooperative has presented the electricity revenues on a gross basis.

Revenues from the sale and distribution of electricity is recognized on an accrual basis, including unbilled revenues accrued in respect of electricity delivered but not yet billed. Sale and distribution of energy revenue is comprised of customer billings for distribution service charges. Customer billings for distribution service charges are recorded based on meter readings.

Other revenues, which include revenues from pole rentals, retailers' revenue and other revenues are recognized at the time services are provided. Where the Cooperative has an ongoing obligation to provide services, revenues are recognized as the service is performed and amounts billed in advance are recognized as deferred revenue.

Certain assets may be acquired or constructed with financial assistance in the form of contributions from customers when the estimated revenue is less than the cost of providing service or where special equipment is needed to supply the customers' specific requirements. Since the contributions will provide customers with ongoing access to the supply of electricity, these contributions are classified as contributions in aid of construction and are amortized as revenue on a straight-line basis over the useful life of the constructed or contributed asset.

When an asset is received as a capital contribution, the asset is initially recognized at its fair value, with the corresponding amount recognized as contributions in aid of construction.

5. Comptabilisation des produits

À titre de distributeur autorisé, la Coopérative est responsable de la facturation aux clients pour l'électricité produite par des tiers et pour les coûts liés à la fourniture de services d'électricité tels que les services de transmission et d'autres services fournis par des tiers. En vertu de la réglementation, la Coopérative doit remettre ces montants à ces tiers, et ce, sans égard au fait que la Coopérative, ultimement, recouvre ou non ces montants auprès des clients. La Coopérative a présenté les produits tirés de ces activités sur une base brute.

Les produits tirés de la vente et de la distribution d'électricité sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'exercice et comprennent les produits non facturés courus relativement à l'électricité fournie, mais non encore facturée. Les produits tirés de la vente et de la distribution d'énergie comprennent les montants facturés aux clients en guise de frais administratifs de distribution. Ces montants sont comptabilisés à partir des relevés de compteurs.

Les autres produits, tels que les produits tirés de la location des poteaux, les produits des détaillants et les autres produits, sont comptabilisés au moment où le service est fourni. Dans les cas où la Coopérative a une obligation permanente de fournir un service, les produits sont comptabilisés à mesure que le service est fourni et les montants facturés d'avance sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Lorsque les produits estimés sont moindres que les coûts liés à la prestation des services ou lorsque de l'équipement spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients, certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites grâce à un soutien financier obtenu sous la forme d'apports de clients. Comme ces apports permettent d'assurer la fourniture continue d'électricité aux clients, ils sont classés en tant qu'apports affectés à la construction et sont amortis en tant que produits selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations construites ou des apports d'actifs.

Les apports de capital sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, et les montants correspondants sont comptabilisés en tant qu'apports affectés à la construction.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

5. Revenue Recognition (continued)

The continuity of deferred contributions in aid of construction is as follows:

	2020	2019	
Net deferred contributions, beginning of year	\$ 1,340,265	\$ 1,373,076	Apports reportés nets au début de l'exercice
Contributions in aid of construction received	240,151	11,125	Apports reçus affectés à la construction
Contributions in aid of construction recognized as other revenue	(47,077)	(43,936)	Apports affectés à la construction comptabilisés à titre d'autres produits
Net deferred contributions, end of year	<u>\$ 1,533,339</u>	<u>\$ 1,340,265</u>	Apports reportés nets, à la fin de l'exercice

All contributions in aid of construction are cash contributions. There has not been any contributions of property and equipment.

5. Comptabilisation des produits (suite)

La continuité des apports reportés affectés à la construction se détaille comme suit :

Tous les apports affectés à la construction sont des apports en trésorerie. Il n'y a pas eu d'apports d'immobilisations corporelles.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits

Unbilled service revenue reflects the electricity delivered but not yet billed to customers. Customer billings generally occurs within 30 days of delivery.

Customer deposits represents cash deposits from electricity distribution customers and retailers, as well as construction deposits. Deposits from electricity distribution customers are refundable to customers demonstrating an acceptable level of credit risk as determined by the Cooperative in accordance with policies set out by the OEB or upon termination of their electricity distribution service.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients

Les produits provenant de services non facturés reflètent l'électricité livré mais qui n'est pas encore facturé aux clients. La facturation du client est généralement effectuée dans les 30 jours suivant la livraison.

Les dépôts de clients sont constitués des dépôts en trésorerie provenant des clients et des détaillants de distribution d'électricité, ainsi que des dépôts pour la construction. Les dépôts provenant des clients de distribution d'électricité sont remboursables aux clients lorsque leur niveau de risque de crédit devient acceptable selon le jugement de la Coopérative, lequel est fondé sur les politiques de la CEO, ou lorsque leur contrat de distribution d'électricité prend fin.

**6. Accounts Receivable, Unbilled Service
Revenue and Customer Deposits (continued)**

Recognition and initial measurement

The Cooperative initially recognizes accounts receivable on the date on which they are originated and unbilled service revenue on the date on which the Cooperative delivers the electricity but has not yet billed the customer. Accounts receivable and unbilled service revenue are initially measured at fair value.

The Cooperative initially recognizes customer deposits on the date on which the Cooperative receives the deposit. Customer deposits are initially measured at fair value.

Classification and subsequent measurement

Accounts receivable and unbilled service revenue are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method, because they meet the solely payments of principal and interest criterion and are held within a business model whose objective is to hold financial assets in order to collect contractual cash flows. The carrying amount is reduced through the use of a loss allowance and the amount of the related loss allowance is recognized in profit or loss. Subsequent recoveries of receivables and unbilled service revenue previously provisioned are credited to profit or loss.

Customer deposits are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method.

Fair value measurement

Due to its short term nature, the carrying amounts of accounts receivable and unbilled service revenue approximates their fair value.

The fair value of customer deposits approximates their carrying amounts taking into account interest accrued on the outstanding balance.

**6. Débiteurs, produits provenant de services
non facturés et dépôts de clients (suite)**

Comptabilisation et évaluation

La Coopérative comptabilise initialement les débiteurs à la date à laquelle ils sont générés et les produits provenant de services non facturés à la date à laquelle la Coopérative livre l'électricité mais n'a pas encore facturé le client. Les produits des services à recevoir et non facturés sont initialement évalués à la juste valeur.

La Coopérative comptabilise initialement les dépôts de clients à la date à laquelle elle les reçoit. Les dépôts de clients sont initialement évalués à la juste valeur.

Classification et évaluation subséquente

Les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent le critère du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable est réduite par l'utilisation d'une provision pour perte et le montant de la provision pour perte correspondante est comptabilisé en résultat net. Les recouvrements ultérieurs de créances et les produits des services non facturés précédemment provisionnés sont crédités au compte de résultat ou perte.

Les dépôts de clients sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation à la juste valeur

En raison de sa nature à court terme, la valeur comptable des débiteurs et des produits provenant de services non facturés se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts de clients se rapproche de leur valeur comptable en tenant compte des intérêts courus sur le solde impayé.

**6. Accounts Receivable, Unbilled Service
Revenue and Customer Deposits (continued)**

Credit risk

Credit risk is managed through collection of security deposits from customers in accordance with directions provided by the OEB.

The Cooperative's credit risk associated with accounts receivable and unbilled service revenue is primarily related to payments from distribution customers. The Cooperative has approximately 2,401 customers, the majority of which are residential. The Cooperative considers an account receivable to be in default when the customer is unlikely to pay its credit obligations in full, without recourse by the Cooperative, such as realizing security (if any is held). Accounts are past-due (in default) when the customers have failed to make the contractually requirements payments when due, which is generally within 30 days of the billing date.

On March 25, 2020, the Ontario Government announced \$9 million COVID-19 Energy Assistance Program ["CEAP"], which expanded financial support for residential customers during the COVID-19 pandemic. On June 1, 2020, the Ontario Government announced an additional \$8 million for CEAP for Small Business ["CEAP-SB"], which expanded financial support for certain commercial customers. The CEAP-SB provides a one time, on-bill credit to eligible small business and registered charity customers to help them catch up on their energy bills and resume regular payments. Small business and registered charity customers may be eligible for up to \$850 in support towards their electricity bill if they primarily use electricity for heating, or up to \$425 otherwise. Small business and registered charity customers could also be eligible for up to \$425 in support towards their natural gas bill. On December 31, 2020, the OEB determined that the Cooperative's portion for CEAP is \$-. The Cooperative does not expect any impact to net income arising from the additional funding.

**6. Débiteurs, produits provenant de services
non facturés et dépôts de clients (suite)**

Risque de crédit

Pour gérer le risque de crédit, la Coopérative perçoit des dépôts de garantie auprès des clients conformément aux directives de la CEO.

Le risque de crédit de la Coopérative associé aux débiteurs et des produits de services non facturés est principalement lié aux paiements des clients du secteur de la distribution. La Coopérative compte environ 2 401 clients, dont la majorité sont résidentiels. La Coopérative considère qu'un compte client est en souffrance lorsqu'il est peu probable que le client s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans recours de la part de la Coopérative, tel que la constitution d'une sûreté (le cas échéant). Les comptes sont en souffrance (par défaut) lorsque les clients n'ont pas effectué les paiements contractuels prévus à leur échéance, généralement dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Le 25 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le programme d'aide aux impayées d'énergie en raison de la Covid-19 de 9 millions de dollars ["AIEC"], qui a élargi le soutien financier aux clients résidentiels pendant la pandémie COVID-19. Le 1er juin 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement supplémentaire de 8 millions de dollars pour le AIEC pour les petites entreprises ["AIEC-PE"], qui a élargi le soutien financier à certains clients commerciaux. Le AIEC-PE offre un crédit ponctuel sur facture aux petites entreprises admissibles et aux clients des organismes de bienfaisance enregistrés pour les aider à rattraper leurs factures d'énergie et à reprendre leurs paiements réguliers. Les clients des petites entreprises et des organismes de bienfaisance enregistrés peuvent être admissibles à un maximum de 850 \$ pour couvrir leur facture d'électricité s'ils utilisent principalement l'électricité pour le chauffage, ou jusqu'à 425 \$ dans le cas contraire. Les clients des petites entreprises et des organismes de bienfaisance enregistrés pourraient également être admissibles à un maximum de 425 \$ pour couvrir leur facture de gaz naturel. Le 31 décembre 2020, la CEO a déterminé que la part de la Coopérative pour le AIEC était de \$-. La Coopérative ne prévoit aucun impact sur le revenu net découlant du financement supplémentaire.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk (continued)

The Cooperative considers an account receivable and unbilled service revenues to be credit-impaired when the customer has amounts more than 90 days past the billing date.

The following table provides information about the exposure to credit risk and ECLs for accounts receivable and unbilled service revenue by level of delinquency.

Past billing date	2020			2019			
	Gross / Brute	Loss Allowance / Provision de perte	Net	Gross / Brute	Loss Allowance / Provision de perte	Net	
Less than 30 days and unbilled amounts	\$ 1,133,800	\$ -	\$ 1,133,800	\$ 1,007,198	\$ -	\$ 1,007,198	Moins que 30 jours et montants non facturés
30-60 days	14,280	-	14,280	8,345	-	8,345	30-60 jours
61-90 days	10,274	-	10,274	4,989	-	4,989	61-90 jours
More than 90 days	22,150	(14,000)	8,150	11,026	(5,758)	5,268	Plus que 90 jours
	<u>\$ 1,180,504</u>	<u>\$ (14,000)</u>	<u>\$ 1,166,504</u>	<u>\$ 1,031,558</u>	<u>\$ (5,758)</u>	<u>\$ 1,025,800</u>	

The Cooperative measures the loss allowance at an amount equal to the lifetime ECL for accounts receivables and unbilled service revenue. The lifetime ECL is estimated based on the expected losses over the expected life of the accounts receivable and unbilled service revenue arising from default events occurring in the lifetime of the instrument.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit (suite)

La Coopérative considère que les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont dépréciés lorsque le client a des montants supérieurs à 90 jours après la date de facturation.

Le tableau suivant fournit des informations sur l'exposition au risque de crédit et aux PCA pour les produits de comptes clients et de services non facturés, par niveau de défaillance.

**6. Accounts Receivable, Unbilled Service
Revenue and Customer Deposits (continued)**

Credit risk (continued)

The Cooperative uses a provision matrix to measure the lifetime ECL of accounts receivable and unbilled service revenue from individual customers which accounts for exposures in different customer classes. Expected credit loss is measured on the basis of a loss rate approach. The Cooperative develops loss rates based on historical default and loss experiences for its' customers, adjusted for current economic conditions and forecasts of future economic conditions including local unemployment rates, local economic outlook, credit environment and other relevant economic variables impacting subsets of the Cooperative's customers. The same factors are considered when determining whether to write off accounts receivable and unbilled service revenue amounts. This generally occurs when there is no realistic prospect of recovery. However accounts written off could still be subject to enforcement activities. No accounts are written off directly to the provision for credit losses.

**6. Débiteurs, produits provenant de services
non facturés et dépôts de clients (suite)**

Risque de crédit (suite)

La Coopérative utilise une matrice de provision pour mesurer la durée de vie PCA des débiteurs et produits provenant de services non facturés de clients individuels, qui comptabilise les expositions dans différentes catégories de clients. La perte de crédit attendue est mesurée selon une approche du taux de perte. La Coopérative élabore les taux de perte en fonction des expériences passées en matière de défauts et de pertes pour ses clients, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions, y compris les taux de chômage locaux, les perspectives économiques locales, l'environnement du crédit et d'autres variables économiques pertinentes affectant des sous-ensembles de clients de la Coopérative. Les mêmes facteurs sont pris en compte pour déterminer s'il faut radier des montants liés aux débiteurs et aux produits provenant de services non facturés. Cela se produit généralement lorsqu'il n'y a aucune attente réaliste de reprise. Toutefois, les comptes radiés pourraient toujours faire l'objet d'activités de recouvrement. Aucun compte n'est radié directement dans la provision pour pertes sur créances.

**6. Accounts Receivable, Unbilled Service
Revenue and Customer Deposits (continued)**

Credit risk (continued)

As a result of the COVID-19 pandemic and material disruptions to businesses and the economy, the Cooperative's credit risk has increased due to some customers not being able to pay their electricity bills when due, and the Cooperative's security interest or other measures, if any, may also not provide sufficient protection. In addition, certain measures were introduced by governments and regulators which prevented the disconnection of customers for nonpayment, which has also increased the credit risk of the Cooperative. The Cooperative considers the current economic and credit conditions to determine the loss allowance of its accounts receivable. Given the high degree of uncertainty caused by the COVID-19 outbreak, the estimates and judgments made by management in the preparation of the expected credit loss allowance are subject to a high degree of estimation uncertainty. Based on the Cooperative's current estimates and assumptions, which are based on the recent trend for customer collections and current and forecasted economic and other conditions, the expected credit loss provision has been adjusted to account for the higher level of expected customer defaults. The Cooperative continues to actively monitor its exposure to credit risk.

**6. Débiteurs, produits provenant de services
non facturés et dépôts de clients (suite)**

Risque de crédit (suite)

En raison de la pandémie COVID-19 et des perturbations importantes aux entreprises et à l'économie, le risque de crédit de la Coopérative a augmenté en raison du fait que certains clients ne sont pas en mesure de payer leurs factures d'électricité à l'échéance et de la sûreté de la Coopérative ou d'autres mesures, le cas échéant, pouvant également ne pas offrir une protection suffisante. De plus, certaines mesures ont été introduites par les gouvernements et les régulateurs qui ont empêché la déconnexion des clients pour non-paiement, ce qui a également augmenté le risque de crédit de la Coopérative. La Coopérative tient compte des conditions économiques et de crédit actuelles pour déterminer la provision pour pertes de ses débiteurs. Compte tenu du degré élevé d'incertitude causé par COVID-19, les estimations et les jugements faits par la direction lors de la préparation de la provision pour perte de crédit attendue sont soumis à un degré élevé d'incertitude d'estimation. Sur la base des estimations et hypothèses actuelles de la Coopérative, qui sont fondées sur la tendance récente des recouvrements de clients et sur les conditions économiques et autres actuelles et prévues, la provision pour pertes de crédit attendues a été ajustée pour tenir compte du niveau plus élevé de défauts de paiement attendus des clients. La Coopérative continue de surveiller activement son exposition au risque de crédit.

**7. Payments in Lieu of Taxes Receivables
(Payable)**

The Cooperative is a Municipal Electricity Utility (“MEU”) for purposes of the payments in lieu of taxes (“PILs”) regime contained in the Electricity Act, 1998. As an MEU, the Cooperative is exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) and the Corporations Tax Act (Ontario).

Under the Electricity Act, 1998, the Cooperative is required to make, for each taxation year, PILs to Ontario Electricity Financial Corporation (“OEFC”). These payments are calculated in accordance with the rules for computing taxable income and taxable capital and other relevant amounts contained in the Income Tax Act (Canada) and the Corporation Tax Act (Ontario) as modified by the Electricity Act, 1998, and related regulations.

PILs expense comprises of current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized directly in equity or regulatory deferral account balances (See Note 3).

Significant judgment is required in determining the provision for PILs. There are many transactions and calculations undertaken during the ordinary course of business for which the ultimate tax determination is uncertain. The Cooperative recognizes liabilities for anticipated tax audit issues based on the Cooperative’s current understanding of the tax law. Where the final tax outcome of these matters is different from the amounts that were initially recorded, such differences will impact the current and deferred tax provisions in the period in which such determination is made.

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer)

Aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative est considérée comme un service municipal d'électricité. À ce titre, elle est exonérée des impôts exigibles en vertu de *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario).

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative doit verser des paiements tenant lieu d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») pour chaque exercice. Le calcul de ces paiements est déterminé par les règlements sur le calcul du revenu imposable, du capital imposable et de tout autre montant pertinent prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario), et peut être modifié par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et ses règlements d'application.

Les paiements tenant lieu d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Ces impôts sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en soldes de comptes de report réglementaires (voir la Note 3).

La détermination de la provision pour paiements tenant lieu d'impôts repose largement sur le jugement. Dans le cours normal des activités, il existe un nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine. Advenant une vérification fiscale, la Coopérative comptabilise des provisions pour impôts selon son interprétation actuelle des lois fiscales. Toute différence entre le résultat final de cette vérification et les montants initialement comptabilisés aura une influence sur la provision pour impôt exigible et impôt différé au cours de la période où cette différence est déterminée.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

**7. Payments in Lieu of Taxes Receivables
(Payable) (continued)**

Significant components of the payments in lieu of taxes expense are as follows:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Current tax		
Based on current year taxable income	\$ 20,363	\$ 17,511
Adjustments for over provision in prior periods	<u>5,479</u>	<u>-</u>
Total provision for payment in lieu of taxes	<u>\$ 25,842</u>	<u>\$ 17,511</u>

The income tax expense varies from amounts which would be computed by applying the Cooperative's combined statutory income tax rate as follows:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Basic rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	\$ 146,666	\$ 128,017
Increase (decrease) in income tax resulting from:		
Small business deduction	(45,567)	(37,823)
Abatement of federal income tax	(16,691)	(14,008)
Temporary differences	(64,045)	(60,346)
Other	<u>5,479</u>	<u>1,671</u>
Provision for payments in lieu of taxes	<u>\$ 25,842</u>	<u>\$ 17,511</u>
Effective rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	<u>49.50 %</u>	<u>49.50 %</u>

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer) (suite)

Les composantes importantes des paiements tenant lieu d'impôts de la Coopérative s'établissent comme suit :

Impôts exigibles
Basé sur le revenu imposable pour l'exercice en cours
Ajustements pour provisions excédentaires des périodes précédentes
Total de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts

La charge d'impôt sur le revenu diffère des montants qui seraient obtenus en appliquant le taux d'imposition combiné prévu par la loi :

Taux de base appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu découlant de :
Déduction accordée aux petites entreprises
Abattement d'impôt fédéral
Écarts temporels
Autres
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Taux effectif appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

8. Long-term debt

8. Dette à long terme

	2020	2019	
Caisse Populaire Nouvel-Horizon			Caisse Populaire Nouvel-Horizon
Loan, 2.9%, renewable in February 2033, payable by monthly instalments of \$4,898, principal and interest, secured by a general security agreement covering all assets.	\$ 273,264	\$ 430,127	Emprunt, 2,9%, renouvelable en février 2033, remboursable par versements mensuels de 4 898\$, capital et intérêt, garanti par une sûreté générale grevant tous les actifs.
Loan from the Canada Emergency Business Account, no interest, due in December 2022, no specified terms of repayment.	30,000	-	Emprunt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, échéant en décembre 2022, sans modalité de remboursement.
	303,264	430,127	
Less: current portion	(51,535)	(46,925)	Moins: tranche échéant à moins d'un an
	\$ 251,729	\$ 383,202	

The principal repayments to be made during the next five years are as follows: 2021, \$51,535; 2022, \$83,049; 2023, \$54,608; 2024, \$56,213; 2025, \$57,859. These payments have been calculated under the assumption that the repayment plan will be successfully renewed, based on the present payment terms and interest rates.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2021, 51 535 \$; 2022, 83 049 \$; 2023, 54 608 \$; 2024, 56 213 \$; 2025, 57 859 \$. Ces versements ont été calculés en fonction des conditions de paiements et taux d'intérêts actuels, en partant de l'hypothèse que le renouvellement de la dette à long terme sera effectué aux conditions existantes.

9. Employee Future Benefits

9. Avantages sociaux futurs

Defined contribution plan

The employees of the Cooperative participate in a defined contribution pension plan. The contributions are established by a percentage of the employee's salary. The contribution payable in exchange for services rendered during a period is recognized as an expense during that period. The employer portion of amounts paid to the plan during the year was \$12,323 (2019 - \$11,224). The contributions were made for current service and these have been recognized in net income in the "Salaries and benefits - Employees" account.

Régime à cotisations définies

Les employés de la Coopérative participent à un régime de retraite à cotisations définies. Les cotisations sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé(e). La cotisation, qui est payable contre les services rendus durant la période, est comptabilisée en charges au cours de celle-ci. La part de l'employeur des montants payés au régime au cours de l'exercice était de 12 323 \$ (2019 - 11 224 \$). Les cotisations ont été faites pour des services courants au cours de la période et elles ont été comptabilisées au résultat net au poste "Salaires et avantages sociaux - Employés".

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

10. Share Capital

An unlimited number of common shares at \$10 are authorized for issue. There are no preference shares.

	2020	2019
<i>Issued</i>		<i>Émis</i>
1,568 shares (2019 - 1,542)	\$ 15,680	\$ 15,420 1 568 actions (2019 - 1 542)

All shares are ranked equally with regards to the Cooperative's residual assets.

10. Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires de 10\$ peut être émis. Il n'y a pas d'actions privilégiées.

Toutes les actions sont classées sur un pied d'égalité en ce qui a trait aux actifs résiduels de la Coopérative.

11. Other Revenues

	2020
Pole rentals	\$ 6,935
Amortization of contributions in aid of construction (Note 5)	47,077
Retailers' revenue	2,455
Forgivable portion of the loan from the Canada Emergency Business Account	10,000
Other revenue	8,227
Programs	51,510
	<u>\$ 126,204</u>

11. Autres produits

	2019
Location des poteaux	6,665
Amortissement des apports affectés à la construction (Note 5)	43,936
Produits des détaillants	2,749
Portion radiée du prêt provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-
Autres produits	12,774
Programmes	90,288
	<u>\$ 156,412</u>

12. Capital Management

The Cooperative's objective with respect to capital management is to maintain a sufficient capital base to ensure sound and prudent management.

The Cooperative considers its capital to include share capital, contributed surplus and retained earnings, as stated on the statement of financial position. There have been no changes in what the Cooperative considers to be capital since the previous year.

Capital management is the responsibility of the Cooperative's board of directors.

12. Gestion du capital

L'objectif de la Coopérative en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La Coopérative considère le capital action, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis, tel que figurant à l'état de la situation financière, comme son capital. Il n'y a eu aucun changement dans ce que la Coopérative considère comme capital depuis l'exercice précédente.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Coopérative.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

13. Commitments

The Cooperative signed a contract with Ottawa River Energy Solutions Inc. sub-contracting their customer invoicing. The contract expires August 31, 2021. The annual payment is based on the number of invoices produced in the year and the cost per invoice is increased by 2.85% annually.

The minimum annual contract payments for the next year are as follows:

2021	\$	18,453
------	----	--------

13. Engagements

La Coopérative a signé un contrat avec Ottawa River Energy Solutions Inc. pour que cette corporation s'occupe de la facturation. Le contrat vient à échéance le 31 août 2021. Le paiement annuel est basé sur le nombre de factures produites pendant l'année et le coût par facture est augmenté de 2,85% annuellement.

Les paiements minimaux des engagements pour la prochaine année sont les suivants :

18,453

14. Financial Instruments

Liquidity risk

The liquidity risk is the risk associated with the ability of the Cooperative to raise the necessary funds (by increasing liabilities or converting assets) to meet a financial obligation, whether or not on the statement of financial position.

The following tables present financial assets and financial liabilities on the statement of financial at book value and broken down by their remaining contractual maturities.

There have not been any changes in the risk from prior year.

14. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Coopérative de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers et les passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2020

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

**15. Standards, Amendments and Interpretations
Not Yet Effective**

There are no other standards, interpretations or amendments issued, but not yet effective that the Cooperative anticipates may have a material effect on the financial statements once adopted.

**15. Normes, modifications et interprétations
publiées, mais non encore entrées en
vigueur**

Il n'y a pas d'autres normes, interprétations ou modifications publiées, mais pas encore en vigueur qui, selon la coopérative, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers une fois adoptés.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2021

Nomination reçue au 31 décembre 2021

Deux postes à pourvoir pour des postes d'administrateurs (terme de trois ans). Les candidats sont :

Francine Martel : Proposée par Pierre Carrière et Claudette Doré

Félix Lalonde : Proposée par Papetrie Germain Inc (Germain Cadieux) et Benoit Bruyère

Rachelle Laplante : Proposée par Claude Grégoire et Oscar Forgues

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE

SERVICES TECHNIQUES :

- Localisation de fils
- Service souterrain
- Service aérien
- Vérification de compteurs
- Estimation des coûts
- Plan et devis de subdivision
- Entretien de branches d'arbres
- Information sur la consommation mensuelle d'électricité des appareils ménagers

MODES DE PAIEMENT

- Carte de débit
- Paiement préautorisé
- Chèque
- Paiements égaux, télépaiement
- Comptant
- Mandat-poste
- Visa ou Mastercard en ligne